



Commune d'Abriès-Ristolas



Réunion du Conseil Municipal Séance du 10 décembre 2019 Compte-Rendu des débats

L'an deux mille dix-neuf, le dix décembre à 19h45, s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle Abriès-Ristolas.

Date de convocation : 05 décembre 2019

Étaient présents: Jacques BONNARDEL, Christian LAURENS, Emmanuel MIEGGE, Florent BUES, Cristel FRANCESCHI, Robert BOURCIER, Nicolas TENOUX, Martine GROSPELLIER, Eric DUCHENNE, Marie-José NOUHAUD, Vanessa DEVELAY, Florent BUES.

Étaient absents excusés :

Philippe DI MARCO : pouvoir à Jacques BONNARDEL
Christian ANDRES : pouvoir à Martine GROSPELLIER
Robert BOURCIER : pouvoir à Emmanuel MIEGGE.

Secrétaire de séance : Emmanuel MIEGGE

Compte rendu des débats du Conseil Municipal du 12 novembre 2019 :
Approuvé à l'unanimité.

Ajout et retrait de points à l'ordre du jour:

Retrait : Attribution du marché des navettes touristiques (délibération non requise).
Logements vacants au HLM du Roux (voir questions diverses).

Ajout : Participation financière de la commune au renfort pompier saisonnier du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Aiguilles.

Ajout et retraites approuvés à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1. Tarification des frais de secours sur pistes (alpin et fond)

Le maire présente et propose d'adopter la tarification des secours sur pistes pour la saison d'hiver 2019/2020, en rappelant que ces frais de secours sont facturés par la commune aux victimes en application de l'Article 54 de la Loi N°2002-276 du 27 février 2002.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

2. Convention avec le Secours Aérien Français (SAF) pour les secours hélicoptérés

Le maire demande l'autorisation de signer la convention avec le SAF pour les secours hélicoptérés, indique que le tarif pour la saison 2019/2020 est de 56,90 € TTC par minute et rappelle que les frais sont facturés aux victimes ou à leurs ayants-droit.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).



Commune d'Abriès-Ristolas



3. Convention avec la Région SUD (PACA) pour l'organisation des navettes touristiques saisonnières

La maire rappelle que le transport des voyageurs est une compétence de la Région SUD, qu'il y a donc lieu de conventionner avec la Région afin d'autoriser le SIVU Transport, géré par la commune d'Abriès-Ristolas pour le compte de toutes les communes du Queyras, à organiser les navettes touristiques saisonnières et demande l'autorisation de signer la convention.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

4. Convention entre la Commune d'Abriès-Ristolas et l'Etat pour le logement des travailleurs saisonniers

Le maire explique au conseil que la loi n°2016-1888 du 28 décembre 2016, impose aux communes classées « communes touristiques » de conclure avec l'Etat une « convention pour le logement des travailleurs saisonniers » et cela au plus tard le 28 décembre 2019.

Après enquête auprès des employeurs et propositions de logements à Saint Laurent et au HLM du Roux, un projet a été proposé par la commune à la Préfecture qui en a validé le contenu.

Le maire demande donc l'autorisation du conseil pour signer cette convention qui sera ensuite envoyée à la Préfecture pour signature officielle par Madame La Préfète.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

5. Attribution du marché pour le transport sanitaire par ambulances

Le maire rappelle que les communes du Queyras ont constitué un groupement de commande pour le transport sanitaire en ambulance pour les victimes d'accidents sur les domaines skiables (alpin et fond) et précise que la passation de ce marché a été confié à la commune d'Aiguilles qui a lancé une procédure d'appel d'offres qui vient d'aboutir (Entreprise sélectionnée : Ambulances Alpines).

Le maire demande au conseil de l'autoriser, ainsi que la commune d'Aiguilles, à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires pour la réalisation de ce marché

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

6. Convention de Délégation de Service Public (DSP) par affermage du Camping Municipal du Chardonnet à La Monta à partir de juin 2020.

La maire rappelle que, suite à la décision de principe prise lors du conseil municipal du 12 novembre 2019, un appel d'offres a été lancé et répondu, et qu'il appartient au conseil municipal, dans le cas de la procédure simplifiée, de désigner le candidat retenu.

Après présentation du résultat de l'appel d'offres, le conseil décide à l'unanimité de désigner Monsieur Didier Fuentes comme « fermier » de la DSP pour le camping du Chardonnet pour les trois prochaines années à partir de l'été 2020 et autorise le maire à signer la convention et la cahier des charges de cette DSP.

7. Indemnité de conseil au receveur municipal

Il est rappelé que le conseil municipal, dans le cadre de la loi, a la possibilité d'attribuer une indemnité annuelle au receveur municipal.

Considérant :

- La délibération du conseil municipal du 08 avril 2016 demandant le maintien du Trésor Public dans le Queyras et le fait qu'elle n'ait pas été suivie par la DDFIP puisque la Perception de Château-Queyras a été fermée en 2017 et transférée à Guillestre.
- La délibération du conseil municipal du 30 juillet 2019 s'opposant à la nouvelle organisation mise en place par la DDFIP, qui prévoit le transfert, entre autres, des services de Guillestre à Embrun.



Commune d'Abriès-Ristolas



- Le fait que le conseil et l'assistance du receveur municipal ne sont plus une réalité.
Le maire propose de ne pas attribuer d'indemnité de conseil pour l'année 2019 et d'en informer la DDFIP.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

8. Travaux de confortement du mur du cimetière de L'Echalp : marché complémentaire

Lors des reconnaissances géotechniques réalisées dans le cadre des travaux préparatoires du marché signé avec l'Entreprise Seror, il a été constaté que la solution de fondation par micropieux prévue au cahier des charges était incompatible avec la qualité dégradée des sols.

Après concertation avec l'entreprise et le bureau d'études, une seconde solution, prévoyant des fondations par semelles d'appui anti-renversement, a été validée : son surcoût est de 3544,42 € par rapport au marché initial de 43 000 € soit + 8.2 %.

Le maire propose qu'un marché complémentaire de ce montant soit signé avec l'Entreprise Seror.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

9. Convention d'occupation du domaine public avec Free Mobile (ancien pylône TV de Ristolas)

Le maire rappelle que, dans le cadre de la suppression des « zones blanches » de téléphonie mobile, l'Etat a contractualisé avec Free Mobile pour l'installation d'un relais 4G Tous Opérateurs qui sera situé à la Monta et dont le permis de construire a été accordé par la commune d'Abriès-Ristolas.

La construction de ce relais est prévue au printemps/été 2020.

Il est rappelé qu'aucune participation financière de la commune n'est requise.

Dans ce cadre, Free Mobile souhaite, pour transférer le faisceau hertzien à partir d'Abriès, réutiliser l'ancien pylône TV situé au-dessus de Ristolas et propose de conventionner avec la commune.

Le maire demande l'autorisation de signer une convention d'occupation du domaine public avec Free Mobile, prévoyant la cession gratuite du pylône de Ristolas, l'occupation de 35 m² au sol ainsi qu'une redevance annuelle de 500 € au profit de la commune.

Vote : 15 votes pour et 2 abstentions.

10. Financement et subvention pour le pare-blocs du lotissement du Génébrier

Le maire rappelle que ce pare-blocs est prévu au PPR (Plan de Prévention des Risques) et que le RTM a été missionné pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre : le rapport du RTM avec la solution technique préconisée et une estimation du coût a été reçu et il appartient à la commune de trouver les financements. Le maire demande donc l'autorisation de déposer les dossiers de subventions sur la base du financement suivant (total 250 000 € HT):

- Etat : 30% : 75 000 € HT.
- Conseil Départemental : 20% : 50 000 € HT.
- Région SUD (PACA) : 30% : 75 000 € HT.
- Commune : 20% : 50 000 € HT.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

11. Opposition au transfert de la compétence « Eau potable »

Considérant les divers débats entre les communes et la Communauté de Communes du Guillemois-Queyras et le consensus en résultant, le maire propose de s'opposer dans l'état actuel au transfert



Commune d'Abriès-Ristolas



de la compétence « Eau Potable » à la CCGQ et de reporter la décision en 2026 comme le permet la loi.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

12. Révision des loyers communaux pour 2020

Le maire propose de relever les loyers communaux selon la variation de l'indice de référence IRL soit + 1.2 %.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

13. Chèques-cadeaux pour le personnel municipal

Comme l'année dernière, à l'occasion des fêtes de fin d'année, le maire propose d'accorder au personnel municipal des chèques-cadeaux pour un montant de 150 € par agent.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

14. Utilisation du chargeur communal en cas de prestation pour les privés

Compte tenu de la demande, il est nécessaire de prévoir des tarifs pour la location du chargeur municipal aux particuliers, sachant que les travaux communaux restent prioritaires et que la prestation peut être refusée en cas de d'impossibilité pratique. Il est par ailleurs conseillé aux particuliers de faire directement appel aux entreprises privées locales qui possèdent du matériel équivalent.

Les tarifs suivants sont proposés:

- 120 € à l'heure pour le déneigement soit 2 € la minute avec un minimum de 10 minutes.
- 100 € à l'heure pour les autres travaux soit 1.67 € la minute avec un minimum de 10 minutes.

Conditions: location comprenant chauffeur et carburant, avec une facturation minimale de 10 minutes, temps de trajet à comptabiliser dans le temps de location.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

15. Participation financière de la commune au renfort pompier saisonnier du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) d'Aiguilles

Le maire rappelle que, suite à la convention signée entre la commune d'Aiguilles et la CCGQ, il appartient à la commune d'Aiguilles de recruter un renfort pompier pour la saison d'hiver 2019/2020 et de payer les charges salariales (moyennant une participation de 6000 € de la CCGQ) et propose, comme chaque année, que la somme restante soit répartie entre les communes du Queyras bénéficiant du CIS d'Aiguilles, soit la somme estimative de 1020 € /6 = 170 €.

Le maire demande l'autorisation de régler à la commune d'Aiguilles la somme définitive qui sera calculée sur la base des frais réels en fin de saison hivernale.

Vote : approuvé à l'unanimité (17 voix).

16. Questions diverses :

Présentation du projet « Ski Touring » en début de conseil:

Messieurs Philippe Boulay, Jean-Philippe Cherbonnier et Alexandre Renie présentent le projet « Ski Touring » :

- Le principe du Ski Touring est de monter en peaux de phoque en dehors des pistes de descente de ski alpin (qui ne sont utilisées que pour le retour en bas de la station).



Commune d'Abriès-Ristolas



- Dans la pratique, il faut tracer et baliser des piste dédiées pour monter en haut du domaine skiable sans empiéter sur les pistes de ski alpin.
- Une première piste qui pourrait être rapidement balisée suivrait le tracé des pistes de descente de VTT reliant les gares de départ et d'arrivée du télésiège de Gilly.
- Il est précisé que le Ski Touring est en plein essor et que certaines stations de ski (Risoul,....) ont déjà donné leur accord pour la pratique du Ski Touring.
- Ce projet, qui de fait implique un partage du milieu, nécessite donc l'aval des autres gestionnaires de la montagne (en particulier la Régie des Remontées Mécaniques).

Le conseil municipal donne son accord de principe pour ce projet de Ski Touring et crée une commission qui sera formée des conseillers Cristel Franceschi, Eric Duchenne et Florent Bues, ainsi que des porteurs du projet et qui sera chargée de rédiger un arrêté municipal « Ski Touring » .

Note après Conseil : une première réunion s'est tenue le 16 décembre avec la Régie des RM qui a remis un projet d'arrêté municipal qui doit être complété par un tracé précis qui sera proposé par les porteurs de projet.

Présentation d'un projet de cabane pastorale en début de conseil

Monsieur Frédéric Bues, Président de l'AFP de Ristolas, présente un projet de remplacement de la cabane pastorale dite « cabane verte » située dans les alpages du Pelvas. Cette cabane est très dégradée et n'est plus aux normes pour accueillir les bergers. Un projet privé AFP avait été proposé l'année dernière mais avait été abandonné car les parcelles sont communales et que le projet doit donc être initié par la commune.

Compte tenu qu'un accès carrossable est maintenant disponible (il emprunte la piste d'accès aux réservoirs et aux captages d'eau potable remise en état pendant l'automne 2019), le conseil municipal donne son accord de principe et crée une commission qui sera formée des conseillers Christian Laurens, Olivier Bacquart et Emmanuel Miegge ainsi que de Monsieur Frédéric Bues. Cette commission travaillera d'ici fin mars sur un projet de chalet bois comprenant deux chambres (cf projets antérieurs sur la commune) et sur le financement correspondant (voir CCGQ et Région).

Avenir des HLM du Roux

Une réunion s'est tenue le 03 décembre au siège de l'OPH 05 à Gap en présence du maire, de la Présidente de l'OPH et de la Directrice Générale de l'OPH.

Il a été convenu de travailler ensemble sur le futur des 4 logements HLM du Roux qui sont vacants depuis longtemps : plusieurs solutions sont l'étude : vente, reprise par la commune, logements pour travailleurs saisonniers : à suivre par le maire.

Appel d'Offres « Restauration de la Chapelle de Pra Roubaud »

L'appel d'offres est clos et plusieurs offres ont été reçues : une négociation est à lancer avec la Commission d'Appel d'Offres.

Note après conseil : Date CAO prévue le 10 janvier 2020.

Télésiège de la Brune et enneigement de l'espace ludique de Ristolas

Les travaux sont prévus au budget 2020 du Syndicat mixte des remontées mécaniques du Queyras : à suivre par le maire.

Appel à projet de la Région Sud sur la plantation d'arbres

Le maire informe le conseil que la Région Sud lance un appel à projet important « Un Million d'Arbres » pour la plantation d'arbres en zones urbaines et rurales : la commune d'Abriès-Ristolas possède déjà un important capital de forêt classée de 3 300 hectares et a toujours eu à cœur de protéger et de développer ce capital environnemental inestimable. Le conseil municipal donne son accord pour répondre à cet appel à projet.



Commune d'Abriès-Ristolas



Captage d'eau potable pour la cabane pastorale de Baysse

Le Parc du Queyras propose de faire réaliser par une association le captage d'eau potable de la cabane de Baysse : le conseil remercie le Parc et donne un avis favorable.

Eclairage public de Ristolas

Des pannes récurrentes affectent l'éclairage public de Ristolas : des actions sont en cours auprès du SIGDEP et d'ENGIE pour que des solutions pérennes soient trouvées.

Pistes de ski de fond du Haut-Guil

Le conseil s'inquiète du retard pris par la CCGQ dans la préparation et le balisage des pistes, alors que la commune d'Abriès-Ristolas a fait de gros efforts pour rouvrir les pistes en rive gauche du Guil (La Roche Ecroulée, suppression des passerelles, etc...) et alors que le neige est au rendez-vous : des actions sont en cours auprès du Service APN de la CCGQ.

Subvention Départementale pour les dégâts d'hiver de voirie 2018 :

Le maire souligne que les subventions promises ont été payées dans des délais très courts (1 mois après remise des dossiers soldés) et a remercié le Département, en la personne de Marcel Cannat, Vice-Président en charge des routes, pour sa diligence et son efficacité.

Prochain Conseil Municipal :

(Note après conseil : programmé le mardi 14 janvier 2020 à 20h00).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55.

Signature : Jacques Bonnardel, Maire d'Abriès-Ristolas